



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50
F +41 22 919 41 60
E postbox@ipu.org
www.ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse

Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire

Siège de l'UIP, Genève, 20-23 mai 2025

Note d'information

Le séminaire vise à donner aux secrétaires des Groupes interparlementaires ou personnel parlementaire amenés à travailler directement avec l'UIP, la possibilité de mieux connaître les activités de l'UIP afin de pouvoir assister plus efficacement leur parlement et ses membres, en particulier aux réunions de l'UIP.

Il est destiné expressément aux secrétaires des Parlements membres récemment affiliés qui souhaiteraient asseoir leur dialogue et leur coopération avec l'UIP sur des bases solides, ainsi qu'aux Secrétaires récemment nommés, désireux de se familiariser pleinement avec la structure et le fonctionnement de l'UIP.

Enfin, il permet au Secrétariat de l'UIP de mieux connaître les caractéristiques, le fonctionnement et les besoins éventuels des différents Parlements membres et de réfléchir, à travers un dialogue actif avec les participants, à la manière de mieux répondre à leurs attentes.

Langue de travail

Le séminaire 2025 se tiendra en anglais. Dans la mesure où il s'agit d'une réunion très interactive, les participants doivent être en mesure de comprendre et de s'exprimer couramment en anglais.

Nombre de participants et inscription

Les demandes officielles des autorités parlementaires compétentes doivent être accompagnées d'un bref curriculum vitae (une page maximum) de la personne concernée, précisant les fonctions qu'elle exerce au service du Parlement membre et attestant sa maîtrise de l'anglais.

Les Parlements membres ne peuvent inscrire qu'une seule personne. À la lumière des candidatures reçues, la priorité sera donnée aux Parlements membres récemment affiliés et aux nouveaux secrétaires de délégation. Les Parlements sont invités à informer le plus tôt possible le Secrétariat de l'UIP à Genève de leur souhait de participer afin qu'une place leur soit réservée.

Conditions de participation

Les Parlements membres couvrent les frais de voyage, d'hébergement et de séjour de leurs participants. Pour information, l'indemnité journalière (hébergement compris) arrêtée officiellement par l'Organisation des Nations Unies pour Genève était, au 24 janvier 2025, de 423 USD (388 CHF)

Sachez que le mois de mai est un mois chargé à Genève et que, de ce fait, les conditions de réservation des hôtels sont très strictes. Il est donc conseillé de réserver dès que possible. En cas de besoin, veuillez contacter votre mission permanente à Genève, car elle peut avoir conclu des accords de tarifs préférentiels avec certains hôtels de la ville. Si vous avez besoin d'aide, notre Secrétariat fera de son mieux pour vous aider, veuillez contacter Mme Tara Staub (ts@ipu.org).

Visas

S'il vous faut un visa d'entrée en Suisse :

- Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous et de déposer les demandes de visa Schengen bien à l'avance (de préférence début avril 2025) auprès de l'ambassade/consulat suisse responsable de la résidence légale du délégué. Pour plus de détails, veuillez consulter le site www.swiss-visa.ch/ivis2/#/i210-select-country.
- Les demandeurs de visa doivent consulter le site web de l'ambassade/consulat suisse responsable pour vérifier la procédure de rendez-vous et de demande de visa en vigueur.
- Certaines ambassades/consulats sont particulièrement sollicités en haute saison, ce qui signifie que les rendez-vous doivent être pris longtemps à l'avance.
- Selon le lieu de résidence légale des délégués, certains devront peut-être se rendre dans un autre pays pour déposer leur demande de visa et enregistrer leurs données biométriques.
- Certaines nationalités sont soumises à une consultation Schengen qui dure de 8 à 10 jours.
- Dans des circonstances exceptionnelles et urgentes, les ambassades et consulats suisses peuvent délivrer des visas à validité territoriale limitée (VTL) conformément aux dispositions de l'accord de Schengen. Ceci ne s'applique qu'à des cas individuels dûment justifiés. Le titulaire d'un visa VTL, qui n'est valable que pour la Suisse, ne peut pas se rendre dans un autre État Schengen ni transiter par celui-ci (entrée et sortie de l'espace Schengen par la Suisse uniquement).

S'il est demandé à l'UIP de fournir une invitation nominative liée à la demande de visa d'un participant, veuillez vous assurer qu'une copie du passeport du délégué est envoyée au Siège de l'UIP (ts@ipu.org).

Accueil des participants

Les participants qui auront annoncé à l'avance leurs dates exactes d'arrivée ainsi que le numéro et l'heure d'arrivée de leur vol seront accueillis le lundi 19 mai par un membre du Secrétariat de l'UIP. Les participants qui se seront arrangés avec leur ambassade/mission permanente à Genève ou avec des amis pour se faire accueillir à leur arrivée sont priés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

Complément d'information

Pour de plus amples informations au sujet du Séminaire, veuillez contacter Mme Tara Staub à la Division des Parlements membres et des Relations extérieures (ts@ipu.org).